

Compte-rendu du conseil municipal Vieillevigne du 5 janvier 2017

Convocation du 20 décembre 2016.

Etaient présents : Michel BECHU, Katia BILLON, Serge CLAUSTRES, Geneviève ESTEVE, Nathalie HEWISON, Sylvain JUSTAUT, Géraldine MARTIN-HOUSSART, Laurent MIQUEL, Nathalie SOULOUMIAC, Georges SYLVESTRE.

Absents excusés : Christophe MUET

Procuration : aucune

Secrétaire de séance : Géraldine MARTIN-HOUSSART

Début de la séance : 20h30

Ordre du jour

1. Délibération : Désignation du délégué et du suppléant à la communauté des communes des Terres du Lauragais2
2. Délibération : transfert de compétence du PLUI2
3. Délibération : création d'un poste d'adjoint administratif principale 2^e classe2
4. Travaux ERDF, SDHEG, effacement de réseaux3
5. Questions diverses3

1. Délibération : Désignation du délégué et du suppléant à la communauté des communes des Terres du Lauragais

La mairie a reçue le 20 décembre 2016 un courrier daté du 12 décembre 2016 annonçant la fusion des communautés par arrêté à compter du 1^{er} janvier 2017. Le mandat des membres de l'ancienne communauté est prorogé jusqu'à la mise en place effective des Terres du Lauragais. Les compétences transférées par les communes aux anciennes communautés de communes sont transférées à la nouvelle communauté de communes « Terres du Lauragais ».

La fusion implique pour Vieilleville un changement de régime fiscal : on passe ainsi à la Fiscalité professionnelle unique, ce qui signifie que les impôts perçus auprès des entreprises dépendant de la commune ne seront plus directement versés à la commune mais à la communauté de communes qui reversera ensuite des allocations compensatrices aux communes.

==> Bien que le conseil municipal de Vieilleville, ainsi que la majorité des communes concernées, ait voté contre la fusion des trois communautés de communes Cap Lauragais, Coeur Lauragais et Coloursud : **vote « pour » à l'unanimité pour la désignation de Laurent Miquel titulaire et Sylvain Justaut suppléant à la nouvelle communauté de communes les Terres du Lauragais**

2. Délibération : transfert de compétence du PLUI

Le transfert des compétences PLU au PLUI (PLU intercommunal) est obligatoire suite à la loi ALUR.

Cette compétence n'est pas transférée si 25 % des communes de la communauté de communes représentant 20 % de la population votent contre entre le 26/12/2016 et le 27/03/2017.

==> **Vote « contre » à l'unanimité pour le transfert de la compétence PLU**

3. Délibération : création d'un poste d'adjoint administratif principale 2^e classe

Suite au changement de grade de la secrétaire de Vieilleville Mme Véronique Viviès en adjoint administratif 2^e classe principale, un poste de ce niveau est créé. L'ancien poste sera supprimé par la suite.

==> **vote « pour » à l'unanimité pour la création d'un poste d'adjoint administratif principal 2^e classe**

4. Travaux ERDF, SDHEG, effacement de réseaux

* **SDHEG** : assemblée générale le jeudi 9 février

* **Commission urbanisme** réunion avec l'ATD le 18 janvier 2017 à 14h

* **Projet enfouissement** :

- lettre de relance du conseil départemental pour savoir si la commune abandonnait le projet.
- Une rencontre avec les riverains du projet enfouissement est organisée le 11 janvier 2017

5. Questions diverses

* **Travaux de l'école**

Le dossier urbanisme n'a pas pu être posé fin 2016. Ce n'est qu'une demande préalable car il n'y a pas de création de surface et la rampe n'est pas considérée comme une emprise.

Le SDIS a été consulté sur la catégorie de bâtiment et les obligations sur les issues de secours

Un rendez-vous est à venir avec AD'APT pour savoir si toutes les issues vers l'extérieur doivent être accessibles aux handicapés et pour adapter le projet.

* **Cabine téléphonique** : la mairie a reçu une lettre de France Télécom annonçant la dépose de la cabine téléphonique de Vieillevigne

La séance est levée à 22h15.